

## Etats financiers annuels de SICAV

### INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Mustapha MEDHIOUB

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	23 581 305,848	31 211 766,483
Obligations et valeurs assimilées		23 494 284,653	31 124 984,098
Titres Sicav		87 021,195	86 782,385
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 520 543,353	1 761 078,100
Disponibilités		3 520 543,353	1 761 078,100
<b>Autres actifs</b>		8 084,616	6 456,003
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 109 933,817</b>	<b>32 979 300,586</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	34 746,145	42 777,462
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	374 264,653	301 495,730
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>409 010,798</b>	<b>344 273,192</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	25 688 827,058	31 447 388,723
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		97,537	210,880
Sommes distribuables de l'exercice		1 011 998,424	1 187 427,791
<b>ACTIF NET</b>		<b>26 700 923,019</b>	<b>32 635 027,394</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>27 109 933,817</b>	<b>32 979 300,586</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <b>2014</b>	<i>Année</i> <b>2013</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	1 231 424,244	1 576 007,605
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 228 514,269	1 553 523,111
Revenus des titres OPCVM		2 909,975	22 484,494
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	76 484,147	162 010,050
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		1 307 908,391	1 738 017,655
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(154 274,910)	(209 994,841)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		1 153 633,481	1 528 022,814
<b>Autres charges</b>	11	(56 786,699)	(75 567,905)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		1 096 846,782	1 452 454,909
Régularisation du résultat d'exploitation		(84 848,358)	(265 027,118)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		1 011 998,424	1 187 427,791
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		84 848,358	265 027,118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 420,396	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(116 643,500)	(6 288,892)
Frais de négociation de titres		(191,672)	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 016 432,006</b>	<b>1 424 033,970</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>1 016 432,006</u>	<u>1 424 033,970</u>
Résultat d'exploitation	1 096 846,782	1 452 454,909
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 420,396	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(116 643,500)	(6 288,892)
Frais de négociation de titres	(191,672)	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(1 072 407,600)</u>	<u>(1 443 769,676)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(5 878 128,781)</u>	<u>(15 456 988,840)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	13 947 785,280	16 671 017,837
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 803,459)	(7 910,764)
- Régularisation des sommes distribuables	463 265,591	474 923,119
<b>Rachats</b>		
- Capital	(19 632 618,720)	(31 780 419,017)
- Régularisation des sommes non distribuables	31 490,010	11 013,543
- Régularisation des sommes distribuables	(663 247,483)	(825 613,558)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(5 934 104,375)</b></u>	<u><b>(15 476 724,546)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	32 635 027,394	48 111 751,940
En fin de l'exercice	26 700 923,019	32 635 027,394
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	305 432	452 064
En fin de l'exercice	250 218	305 432
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>106,711</b></u>	<u><b>106,849</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>3,51%</b></u>	<u><b>3,58%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 23.581.305,848 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>22 944 439,500</b>	<b>23 494 284,653</b>	<b>87,99%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>22 280 119,500</b>	<b>22 831 903,788</b>	<b>85,51%</b>
AIL 2011/1	5 000	200 000,000	206 252,000	0,77%
AIL 2012-1	6 500	390 000,000	401 845,600	1,50%
AMEN BANK SUB 2009	10 000	666 500,000	673 908,000	2,52%
AMEN BANK SUB 2010	10 000	733 200,000	744 304,000	2,79%
AMEN BANK SUB 2012	20 000	1 600 000,000	1 622 720,000	6,08%
ATL 2009/2	8 000	320 000,000	323 609,600	1,21%
ATL 2010/1	15 000	300 000,000	305 040,000	1,14%
ATL 2010/2	5 000	300 000,000	300 076,000	1,12%
ATL 2011	4 865	486 500,000	507 960,488	1,90%
ATL 2012-1	2 500	150 000,000	154 368,000	0,58%

ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	311 356,800	1,17%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	207 475,200	0,78%
ATL SUB 2008	5 000	400 000,000	407 304,000	1,53%
ATTIJARI LEASING 2011	10 000	600 000,000	627 696,000	2,35%
BH 2009	20 000	1 538 000,000	1 538 192,000	5,76%
BNA 2009	10 000	666 500,000	687 716,000	2,58%
BTE 2009	15 000	750 000,000	759 324,000	2,84%
BTE 2010	20 000	1 200 000,000	1 215 376,000	4,55%
BTE 2011 A	22 000	2 200 000,000	2 295 796,800	8,60%
BTK 2009 A	5 000	214 300,000	222 012,000	0,83%
BTK 2009 C	5 000	366 600,000	380 536,000	1,43%
BTK 2012-1 B	1 650	117 859,500	118 592,100	0,44%
CIL 2009/3	10 000	200 000,000	207 752,000	0,78%
CIL 2010/1	10 000	200 000,000	203 568,000	0,76%
CIL 2010/2	10 000	200 000,000	201 440,000	0,75%
CIL 2011/1	10 000	400 000,000	415 656,000	1,56%
CIL 2012/1	5 000	300 000,000	310 888,000	1,16%
PANOBE02007	1 000	20 000,000	20 757,600	0,08%
STB 2011	20 000	1 428 400,000	1 493 136,000	5,59%
TL 2009/2	5 000	100 000,000	103 100,000	0,39%
TL 2010/1	10 000	200 000,000	204 784,000	0,77%
TL 2010/2	5 000	100 000,000	100 548,000	0,38%
TL 2011/1	10 000	400 000,000	410 264,000	1,54%
TL 2011/2	5 000	200 000,000	201 668,000	0,76%
TL 2012/1 CA	5 000	300 000,000	308 776,000	1,16%
TL SUB 2013	5 000	400 000,000	415 042,000	1,55%
TL SUB 2010	5 000	200 000,000	207 956,000	0,78%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	309 523,200	1,16%
UIB 2009/1 A	20 000	1 000 000,000	1 019 328,000	3,82%
UIB 2009/1 B	20 000	1 333 000,000	1 359 992,000	5,09%
UIB 2011/1 A	15 500	1 085 000,000	1 102 694,800	4,13%
UIB 2011/2	3 000	214 260,000	223 569,600	0,84%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>664 320,000</b>	<b>662 380,865</b>	<b>2,48%</b>
BTA 6,9-05/2022 (15 ANS)	600	664 320,000	662 380,865	2,48%
<b>Titre OPCVM</b>		<b>87 113,752</b>	<b>87 021,195</b>	<b>0,33%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	87 021,195	0,33%
<b>Total</b>		<b>23 031 553,252</b>	<b>23 581 305,848</b>	<b>88,32%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>86,98%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>30 524 648,502</b>	<b>743 316,148</b>	<b>(56 198,167)</b>	<b>31 211 766,483</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	-			-	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	-			-	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(5 943 015,250)			(5 943 015,250)	-
Cession de Bons du trésor assimilables	(1 550 080,000)			(1 550 080,000)	(116 643,500)
Cession de Titres OPCVM	-			-	
<b>* Variations des plus ou moins values</b>					
Titres OPCVM			238,810	238,810	
Bon du trésor assimilables			36 181,586	36 181,586	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		(173 785,781)		(173 785,781)	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>23 031 553,252</b>	<b>569 530,367</b>	<b>(19 777,771)</b>	<b>23 581 305,848</b>	<b>(116 643,500)</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 34.746,145 contre D : 42.777,462 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Gestionnaire	34 746,145	42 777,462
	<hr/>	<hr/>
	34 746,145	42 777,462

## Note 6 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 374.264,653 contre D : 301.495,730 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	2 302,833	3 177,310
Dividendes à payer	346 825,650	264 133,340
Commissaire aux comptes	12 000,000	13 176,470
Rémunération président du conseil	4 235,280	4 235,280
Rémunération conseiller SICAV	-	1 056,000
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
Agios bancaires	188,249	308,720
Retenue à la source	102,641	6 728,610
TCL	210,000	280,000
	<u>374 264,653</u>	<u>301 495,730</u>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2013

Montant	31 447 388,723
Nombre de titres	305 432
Nombre d'actionnaires	375

### Souscriptions réalisées

Montant	13 947 785,280
Nombre de titres émis	135 468
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

### Rachats effectués

Montant	(19 632 618,720)
Nombre de titres rachetés	(190 682)
Nombre d'actionnaires sortants	(45)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 420,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(116 643,500)
Régularisation des sommes non distribuables	6 686,551
Frais de négociation de titres (A)	(191,672)

Capital au 31-12-2014

Montant	25 688 827,058
Nombre de titres	250 218
Nombre d'actionnaires	359

(A) : Ces frais ont été supportés à tort par la SICAV et régularisés en janvier 2015.

**Note 8 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 1.231.424,244 contre D : 1.576.007,605 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 171 125,172</u></b>	<b><u>1 406 392,914</u></b>
- Intérêts	1 171 125,172	1 406 392,914
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>57 389,097</u></b>	<b><u>147 130,197</u></b>
- Intérêts des BTA	57 389,097	147 130,197
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>2 909,975</u></b>	<b><u>22 484,494</u></b>
- Dividendes	2 909,975	22 484,494
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 424,244</b>	<b>1 576 007,605</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 76.484,147, contre D : 162.010,050 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	76 484,147	149 702,358
Intérêts des billets de trésorerie	-	12 307,692
<b>TOTAL</b>	<b>76 484,147</b>	<b>162 010,050</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 154.274,910 , contre D : 209.994,841 au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	144 274,910	199 994,841
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
	<hr/>	<hr/>
	154 274,910	209 994,841

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2014 à D : 56.786,699, contre D : 75.567,905 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	28 853,946	39 997,632
Commissaire aux comptes	11 600,805	13 710,512
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
TCL	2 617,949	3 448,593
Autres	5 313,999	10 011,168
	<hr/>	<hr/>
	56 786,699	75 567,905

<b>Note 12 : Autres informations</b>					
<b>12.1. Données par action et ratios pertinents</b>					
<u>Données par action</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	5,227	5,690	4,396	4,567	4,219
Charges de gestion des placements	(0,617)	(0,688)	(0,587)	(0,583)	(0,535)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,611</b>	<b>5,003</b>	<b>3,809</b>	<b>3,984</b>	<b>3,684</b>
Autres charges	(0,227)	(0,247)	(0,205)	(0,180)	(0,159)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,384</b>	<b>4,755</b>	<b>3,604</b>	<b>3,804</b>	<b>3,524</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,339)	(0,868)	(0,220)	(0,216)	0,062
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,044</b>	<b>3,888</b>	<b>3,384</b>	<b>3,587</b>	<b>3,587</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,146	(0,072)	(0,084)	(0,027)	0,129
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,466)	(0,021)	0,059	0,129	0,323
Frais de négociation de titres	(0,001)	-	-	-	-
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,322)</b>	<b>(0,093)</b>	<b>(0,025)</b>	<b>0,101</b>	<b>0,451</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,062</b>	<b>4,662</b>	<b>3,579</b>	<b>3,905</b>	<b>3,976</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,322)</b>	<b>(0,093)</b>	<b>(0,025)</b>	<b>0,101</b>	<b>0,451</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,027	0,010	0,008	(0,002)	0,442
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,295)</b>	<b>(0,083)</b>	<b>(0,017)</b>	<b>0,100</b>	<b>0,893</b>
Distribution de dividende	3,888	3,383	3,588	3,588	3,771
Valeur liquidative	106,711	106,849	106,427	106,648	106,549
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,58%	0,64%	0,55%	0,55%	0,50%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,23%	0,19%	0,17%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,79%	3,65%	3,18%	3,37%	3,37%

## **12.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIARE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars (TTC).

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 avril 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 27.109.934, un actif net de D : 26.700.923 et un bénéfice de D : 1.016.432, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observations**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :

- Les emplois en titres émis par l'«AMEN BANK», la « BTE » et l'«UIB» représentent, respectivement, à la clôture de l'exercice 11,39%, 15,99% et 13,88% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,

- Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 12,99% du total des actifs se situant ainsi en dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

### **Vérifications et informations spécifiques**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration du 27 novembre 2012 a nommé Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur KHALED NOOMANE.

La rémunération mensuelle initialement fixée à D : 200 et été portée à D : 300, sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2014, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**